

certains cas, de volonté politique. Le gouvernement devra certainement s'engager à fournir toutes les ressources voulues pour assurer l'application de la loi. Autrement, cela ne fera qu'accroître le manque de confiance de la population à l'égard des lois et des règlements et miner le crédit des bureaucrates et des hommes politiques, de même que susciter une espèce de désespoir quant à ce qui peut vraiment être fait pour assainir l'environnement.

C'est ce qu'on a pu constater tout au long des années 70 lorsque s'est levé un grand mouvement écologique. Dans les années 80, les problèmes se font de plus en plus complexes parce que de nouveaux produits chimiques sont fabriqués tous les jours, situation que ce projet de loi vise à régler. Et pourtant, il y a un sentiment croissant d'impuissance. Que pouvons-nous faire? Par conséquent, le projet de loi doit mener à des gestes concrets pour redonner espoir à la population.

J'estime que ce projet de loi ne manifeste pas de l'engagement souhaité à l'égard de mesures concrètes. Il est dit à l'article 7 que le ministre «peut» prendre certaines mesures concrètes. Cela confirme le point que j'ai fait valoir tout à l'heure. Les lois sont bonnes, mais elles ne sont pas appliquées. Ce n'est pas nécessairement parce qu'on ne veut pas les appliquer, mais peut-être faute de ressources humaines ou autres. Pour entretenir la confiance de la population et prouver l'engagement du gouvernement, il faudrait renforcer grandement les objectifs exposés à l'article 7, comme j'espère qu'on envisagera de le faire au comité.

Au nord du 60^e parallèle, nous avons eu de nombreux exemples du manque de mesures concrètes. Voilà pourquoi la chose me préoccupe tellement. Conformément à la Loi sur les eaux intérieures du Nord, nous avons des régions des eaux territoriales. Cette loi est plutôt satisfaisante, mais les pouvoirs de ces régions ne sont pas très grands et leur légalité est très contestée par les secteurs industriels intéressés, de même que par la population en général qui se demande à quoi servent toutes les audiences, interventions et lignes directrices si la loi n'est finalement pas appliquée. Il n'existe pas de recours pour les personnes qui veulent voir appliquer ces lignes directrices et ces règlements.

• (1700)

A propos de l'article 7 qui permet au ministre de prendre diverses mesures qui s'imposent, à mon avis, je signale qu'il existe actuellement un problème lourd de conséquences pour l'ensemble du Canada et, en particulier, pour le Nord, soit le projet de transporter du plutonium entre les États-Unis et le Japon. Tout le monde s'entend sans doute pour qualifier le plutonium de substance toxique. On se préoccupe beaucoup de la position que devrait prendre le Canada. La mesure à l'étude ne fait pas explicitement allusion à ce problème, bien sûr, mais je n'y décèle aucune disposition qui permette au ministre de l'Environnement d'intervenir à ce sujet. Comme la mesure concerne aussi divers autres ministères, cela m'amène à m'interroger sur sa valeur sur le plan de la coordination.

Il n'existe probablement pas de problème environnemental et industriel plus grave, au nord du 60^e parallèle, que l'absence de coordination. Quelques orateurs ont mentionné le fait que ce projet de loi réduit de 58 à 55 le nombre de lois, ce qui n'est pas de nature à réjouir la population en général. Le manque de

coordination cause énormément de confusion chez les industriels et les particuliers, et provoque un très grave problème, car il n'y a pas de responsables et on ne sait à qui demander des comptes.

Quand 24 ministères et 55 textes de loi régissent un domaine, il faut être avocat, et encore, pour finir par trouver le comité, le conseil ou l'organisme qui assumera une responsabilité quelconque. La mesure à l'étude ne nous convainc certes pas que le gouvernement est fermement résolu à prendre en main la question de l'environnement, à empêcher sa dégradation et à consacrer beaucoup de temps et de ressources à la réparation des dommages qu'on a laissé allègrement se produire. On ne remédie pas facilement aux erreurs dans ce domaine. Nous en connaissons de nombreux exemples dont quelques-uns viennent de nous être rappelés. En matière d'environnement, il faut prévenir autant que guérir. Si le projet de loi a certains points forts, le manque de coordination me préoccupe; je suis inquiète de constater qu'il n'existe pas une seule source identifiable disposée à prendre sérieusement la question en charge.

J'approuve le préambule du projet de loi qui dit que la protection de l'environnement relève du gouvernement fédéral. La pollution atmosphérique, les polluants du sol et les polluants de l'eau ne respectent pas les limites territoriales ou provinciales ni les frontières internationales. Il faut être très vigilant dans ce domaine. Je trouve cet article extrêmement vague et j'espère que le comité sera de mon avis lorsqu'il examinera le projet de loi. Au nord du 60^e parallèle, en ce qui concerne l'environnement, les relations sont très tendues, surtout avec le Groenland et avec les États-Unis, comme bien des députés le savent.

Je reviens à la coordination; nous avons eu bien des exemples de manque de coordination dernièrement dans ma circonscription. On a notamment déversé des eaux usées non traitées dans le Yukon. Des millions de tonnes ont été déversées avant que cela s'apprenne. Un échelon de gouvernement a dit qu'il ne voulait pas alarmer les gens qui vivent en aval. Étant donné qu'elles boivent l'eau du fleuve, ces personnes ont été effectivement bouleversées quand elles ont découvert le pot aux roses. Plusieurs services fédéraux, municipaux et territoriaux sont intervenus, ce qui prouve qu'il est nécessaire d'avoir de bonnes communications, une bonne coordination et un responsable. J'espère que le comité examinera sérieusement la question de la coordination.

L'environnement est un des sujets qui tient le plus à coeur de tout le monde. Tout le monde sait quelque chose au sujet de l'environnement et tout le monde a une opinion à son sujet. Plus la loi est compliquée et plus le processus consultatif sera difficile, et moins nous serons efficaces dans la protection de l'environnement. Même s'il faut absolument que le gouvernement fédéral prenne l'initiative et la responsabilité, le système ne marchera que si tout le monde y met du sien.

Je vais faire un autre rapprochement avec le secteur de la santé. Nous avons beau avoir des programmes de santé et un régime d'assurance-maladie excellents, si les gens ne prennent pas leur propre santé en main, ces programmes seront difficiles à mettre en application. C'est pourquoi le gouvernement fédéral doit vraiment montrer qu'il va prendre la situation en main dans le projet de loi.